



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 12 novembre 2024

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du cinq novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Marie-Pascale CLEMENCEAU, Laurent DEBLOCK, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Régina GWIZDEK.

Pouvoirs :

Marie-Pascale CLEMENCEAU à Jean-Pierre SANSON

Laurent DEBLOCK à Agnès LEVANT

Michèle DRION à Yvette DELIGNE

Francis MONBORGNE à Raymond MIKLIC

Régina GWIZDEK à Danielle BRAY

Le quorum est atteint.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h05

Ordre du jour :

Points d'informations :

- Présentation du calendrier des conseils municipaux et commissions thématiques 2025 (**Annexe 1**)
- Bilan des manifestations (octobre rose, semaine bleue, repas des aînés, accueil des habitants de Fischach)
- Mise en place des pièges à frelons asiatiques
- Présentation du programme du téléthon 2024
- Point d'information sur l'inauguration de la grainothèque
- Présentation Territoires énergies positives

- Point de situation sur la centrale photovoltaïque
- Information sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères portée par la CALL
- Présentation du relevé d'observations logements pour le 1 bis rue de l'Egalité (**Annexe 2**)
- Présentation de l'analyse des structures Petite-enfance
- Approbation du PV du 1^{er} octobre 2024

Projets de délibérations :

Finances :

- 1- Reprise de la provision sur risque lié à un accident de travail
- 2- Décision modificative n° 3 – virements de crédits

Urbanisme :

- 3- Convention de mise à disposition de biens (pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux) (**Annexe 3**)

Ressources humaines :

- 4- Mise à jour du tableau des effectifs au 15/11/2024 (**Annexe 4**)

Dynamique Locale :

- 5- Autorisation de signature de la convention entre la commune et le Département à l'occasion du renouvellement du schéma de Lecture publique 2024/2028 (**Annexe 5**)
- 6- Convention de mise à disposition d'un terrain communal « type parking » et de locaux à proximité entre la commune de Vimy et l'association « l'Amicale Laïque » (**Annexe 6**)

Questions diverses.

Le maire - Bonjour à Tous . Merci pour votre participation et je remercie également le public qui est présent à notre réunion de conseil municipal de ce soir. Avant d'ouvrir le conseil, il y a bien sur des points obligatoires. Concernant le quorum, il est atteint.

Comme d'habitude, je vous précise que le conseil municipal sera enregistré, sauf s'il y a des oppositions. Pas de remarques ? Merci. Concernant le secrétariat de séance, c'est le tour de Mme Françoise Louveau qui sera secrétaire de séance. Y a-t-il des remarques ? Pas d' observations ? Et bien, on va pouvoir ouvrir la séance. Alors avant de démarrer l'ordre du jour, je souhaite qu' on puisse avoir un petit instant de recueillement pour une pensée immense pour Régina qui a perdu son fils Didier il y a quelques jours. Et je vous demande de respecter une minute de silence... Merci .

La séance est bien ouverte. Concernant l'ordre du jour que vous avez reçu, je vais vous proposer de modifier un peu l'ordre. Nous accueillons ce soir, monsieur Alain Lherbier, maire de Gouy-Servins et surtout en tant que vice-président en charge de la collecte et du tri, que nous avons sollicité ce soir sur un point qui est à l'ordre du jour : point d'informations sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères portée par la CALL. Voilà donc pour introduire le sujet, M^{me} Levant, avant de passer la parole à M. Lherbier. Et en tout cas, merci pour votre participation M. Lherbier.

- **Information sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères portée par la CALL**

Agnès Levant — Bonsoir à toutes et à tous. Je vais intervenir sur un point qui est à l'ordre du jour, sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Avant de vous en dire plus, je voulais remercier Alain Lherbier qui est en charge du sujet qui est un des plus gros postes sur le budget de fonctionnement et qui concerne tous nos habitants, puisque c'est un service essentiel et que tout le monde paie. Je voulais le remercier à double titre parce qu'il a dû faire face à des augmentations de charges très importantes. Il nous a sollicités en comité exécutif, il a su nous écouter quand j'ai levé la main pour dire : « Non, ce n'est pas possible, les végétaux, il faut continuer à Vimy », pour lui ce n'était pas facile, parce que la facture à la fin : il faut la payer. Et aussi remercier Sylvain Robert qui a mené une grande concertation avec l'ensemble des maires. Alain Lherbier vous expliquera peut-être tous les allers-retours qu'il y a eu sur le sujet, ils ont été nécessaires pour que ça puisse être adopté à l'unanimité au conseil communautaire.

Peut-être vous dire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était à 8,07%, elle a augmenté, elle est passée à 10%. Elle ne couvre pas la totalité du service. C'est à dire que si on a 100€ de dépense dans le service des déchets, la taxe ne couvre que 45€ et c'est pris sur le budget global de la CALL. Alors pourquoi ça a augmenté ? Premièrement parce qu'il y a une inflation. Cette fois-ci, cette année, ça s'est calmé quand même, mais on a vécu l'inflation dans l'ensemble des services, on l'a vécu aussi dans la commune : l'augmentation des salaires des fonctionnaires, l'augmentation du prix de l'énergie pour les incinérateurs qui ne fonctionnent pas avec de l'eau et de l'amour. Ça a été le cas pour les boulangers, on a vu des boulangers mis en difficulté parce que leurs fours fonctionnent et on n'a pas de tarifs paramétrés par l'état avec une hausse limitée. On a aussi de plus en plus de déchets, il faut le reconnaître, avec des mises aux normes obligatoires, je pense à l'incinérateur. Bien sûr, l'environnement on y est tous attachés et quand il faut mettre aux normes ça a aussi des coûts dans l'investissement et dans le fonctionnement. Pour faciliter aussi le tri par les habitants, pour le recyclage, on a mis aussi en place des déchèteries de proximité. Nous en avons une très proche sur Avion, même si ce n'est pas Vimy ce n'est quand même pas très loin. Et donc ça facilite tout le recyclage des déchets. Alors vous avez vu, depuis cet été, la réduction du service à domicile sur les végétaux, ce n'est pas facile à accepter parce que c'est vrai qu'on a beaucoup de jardins à Vimy, on a beaucoup de terrains. Donc c'est vrai que la pratique qui est à développer c'est le mulching et le compostage, bien sûr, c'est un point important. Et puis d'autres points qui ont évolué dans les services, ce sont les encombrants avec un service qui est maintenu pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, c'est un service à la porte avec un volume limité. Je vais laisser Alain compléter et surtout n'hésitez pas à poser toutes vos questions car c'est vraiment lui le spécialiste du sujet.

Alain Lherbier — Merci Agnès. Bonsoir à tout le monde. Donc, comme disait M. le maire, je suis maire de Gouy-Servins, vice-président de l'agglo, maire depuis 30 ans, donc je commence aussi à souffler un petit peu, ma décision n'est pas encore prise pour le prochain mandat, mais je me dis qu'au bout de 30 ans, ça commence à...

Bien, Agnès a déjà bien expliqué, c'est vrai, ce n'est jamais simple aujourd'hui d'augmenter les impôts. Ce sont des décisions difficiles à prendre. Pourquoi ? Pourquoi cette augmentation d'impôt aujourd'hui ? Ça faisait un élément lourd sur le budget général de la CALL. On était en dessous d'un tiers au niveau de la TEOM, on était sur un tiers de recette de revente des produits aujourd'hui peu traités donc peu recyclés et un tiers qui tenait sur le budget général. Au sujet du budget général, ce qui est mis dans les déchets n'est pas mis aujourd'hui dans le sport, dans la culture, n'est pas mis dans l'emploi.

Donc ça, c'est un point important aussi de dire aujourd'hui, les déchets coûtent cher à l'agglo. Quels moyens on a aujourd'hui pour essayer de réduire cette facture qui est exponentielle ? Je peux vous dire que le Covid, au niveau des déchets, ça a été quelque chose de très marquant financièrement. Cette décision n'est pas simple. Il fallait qu'on réduise cette finance au niveau du général. Et on n'a pas beaucoup de leviers aujourd'hui. Les leviers, c'est quoi ? C'est de la collecte, le tri. On n'a pas d'autre levier pour dire qu'aujourd'hui on va pouvoir aller chercher des finances. L'un des plus grands challenges qu'on a, c'est le tri aujourd'hui. Ça va être ça l'important. Donc aujourd'hui, c'est vrai qu'on a augmenté de 7 à 10, ça fait une augmentation quand même par famille entre 40 et 60 euros à peu près. J'entends souvent dire oui, on a augmenté de 42 %, mais c'est 42% sur un taux et non sur un montant. Donc, c'est un peu différent.

Pourquoi aussi cette augmentation ? Le Covid nous a coûté très cher. On a une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), c'est une taxe qui nous est mise par l'état. Il faut savoir que sur le dernier Covid, ça nous a coûté 7 millions. C'est-à-dire que la TGAP, c'est toutes les tonnes qu'on enfouit aujourd'hui où qu'on incinère. C'est des sommes très, très importantes. On a aussi lancé depuis 2017, tout un maillage de déchèteries. Auparavant, on avait un service, certainement l'un des meilleurs services qui pouvaient exister, on avait le tout en porte à porte. Aujourd'hui avec le tri, l'état nous oblige à diminuer le tri, je peux vous dire qu'au niveau du tri, ce qu'on retrouve dans la poubelle bordeaux aujourd'hui, on retrouve beaucoup de choses qui ne doivent pas être dedans. C'est entre 50

et 60 % de matières dans les poubelles bordeaux qui peuvent être encore utiles aujourd'hui. C'est énorme. C'est tout un ensemble. L'état nous oblige. L'état, sur le tri, est très impactant. Il nous demande de réduire, il nous met d'ailleurs des taux aujourd'hui à respecter. Et ces taux, on les a déjà même commencés avant qu'ils ne rentrent en action en 2022. C'est-à-dire sur les actions de tris on est rentrés déjà en 2020, ce qui nous a aidés pas mal ici pour 2022. Au niveau des coûts, il faut savoir qu'en 2023, c'était 36 millions. Ce qui est intéressant de voir, vous allez sur le site de la « Bourse aux déchets », vous avez le FPQR qui est défini, ça montre tout ce qui est au niveau qualité et prix des déchets. Donc tout est détaillé. C'est un document qui est très, très intéressant et de là vous pouvez vous imaginer un peu le coût. Encore un exemple au niveau du contrat qu'on a avec notre prestataire. Entre la première année de contrat et ici la dernière année, c'est 43 % d'augmentation dû aux salaires, aux fluides. Un camion Nicollin consomme énormément. Donc 43% c'est énorme. Donc on est arrivé aujourd'hui à augmenter la TEOM à cause de toutes ces conditions mais aussi des investissements qu'on doit faire. Aujourd'hui, on a des investissements qui sont à faire au niveau des incinérateurs. On a des notes aux normes limites aujourd'hui. Demain, l'état nous fait descendre les normes des particules fines qu'on peut retrouver dans l'air. Et c'est entre 12 et 14 millions d'investissement pour l'incinérateur. Aujourd'hui dans les centres villes, on a des grands problèmes avec les sacs plastiques qui sont laissés tous les jours. On part beaucoup sur des bornes enterrées. C'est 7 à 8 millions pour les bornes enterrées, vous voyez c'est énormément de coûts. Et aujourd'hui, je dirais même qu'au niveau de la TEOM, on est encore l'une des collectivités les plus basses. Il faut savoir que la moyenne départementale est à 14 points et la moyenne nationale est entre 18 et 20. Et à certains endroits, ils sont même à 20 ou 24 pour ce taux de TEOM.

Aujourd'hui, si on voulait équilibrer la TEOM simplement pour son fonctionnement avec la taxe, on serait à 17 ou 18 %. Vous voyez il y a encore un grand delta et logiquement, on ne devait pas augmenter. Les coûts du COVID et les coûts qui sont arrivés derrière tout ça nous a obligés parce que le budget général ne pouvait plus le supporter. Ça c'est important. Et une grande comparaison à faire : si je prends l'eau et l'assainissement c'est un budget d'équilibre. Le coût de l'assainissement vous le retrouvez sur le prix de l'eau, sur le m³ d'eau. Et donc là, c'est équilibré mais pour les déchets, c'est tout à fait différent. Donc vous voyez un peu le delta qu'on peut avoir au niveau de la TEOM, c'est quelque chose qui ne fait jamais plaisir. Mais on est encore aujourd'hui dans un taux raisonnable et je m'aperçois quand même que d'après les dernières stats qu'on a sur nos déchets triables, les gens prennent énormément aujourd'hui l'habitude de leurs déchèteries. Je peux vous dire que le dernier marché qu'on a ouvert, c'était la déchèterie de Liévin. On était parti sur un tonnage déterminé sur l'année et au mois de juillet, on avait déjà fait ce tonnage. Donc c'est bien qu'aujourd'hui on puisse trier, et ça va être pour nous, notre bouée un petit peu. Plus on trie aujourd'hui, moins on mettra en incinération, moins on mettra en enfouissement, ce qui nous permettra d'équilibrer mieux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Merci.

Le Maire – Merci. Pour compléter les propos qui viennent d'être tenus, c'est vrai que comme toutes les collectivités, ça été signalé, il y a quand même eu une observation de la chambre régionale des comptes qui rappelle à toutes les collectivités que le budget doit être en équilibre. Or, on voit bien par toutes ces explications que c'est compliqué. Ça n'explique pas tout, mais il faut savoir aussi se situer par rapport à d'autres collectivités. Donc, sur le rapport, on a des collectivités, ça a été dit, qui sont à 21%, 18%, 17,80% et ça pèse déjà depuis quelques années sur la fiscalité. On vient de loin, on vous l'a dit, il y avait un excellent service, mais la conjoncture ne permet plus d'assumer des taux comme cela. À savoir que ça a été une décision courageuse, il faut l'assumer. Mais il y a aussi une action de pédagogie à faire. Et on a quand même une chance, oui, une chance importante : on parlait des déchèteries, il y a quelques instants, on a la chance d'avoir, à cinq minutes de route à la sortie de Vimy, une déchèterie que je fréquente régulièrement. Je vois aussi que les comportements de la population sur la fréquentation sont quand même importants. C'est important de voir qu'il y a une prise de conscience à ce niveau-là.

Sur le ramassage, on a, nous, une préoccupation, un petit bémol, c'est la partie de population des seniors, « des seniors plus plus » qui nous signalent régulièrement concernant les végétaux que ça devient compliqué. Pour les gens qui ont des habitations, des pavillons avec des terrains, beaucoup de verdure, beaucoup d'arbres, ça devient un peu compliqué. Mais on a quand même la chance, notamment avec les communes rurales de s'être battus pour avoir quand même un ramassage tous les 15 jours et pour les communes rurales et semi-rurales, c'est quand même un élément important. Voilà, c'est tout ce que je voulais ajouter. On tient sur le sujet à votre disposition, le rapport de la CALL. J'ai sous les yeux le rapport de la CALL que je me propose de vous transmettre mesdames, messieurs les membres du conseil municipal, qui est très, très bien fait où toutes les bonnes questions sont posées, afin que vous puissiez si vous êtes interrogés, pouvoir communiquer sur un sujet quand même, qui est sensible, parce qu'on sait le pouvoir

d'achat, les taux d'imposition ça reste quelque chose qu'il faut savoir expliquer, même si ce n'est pas toujours accepté. Y a-t-il des questions, des remarques ? Mme Nachel, vous avez la parole.

Evelyne Nachel – Merci M. Sprimont, merci M. Lherbier pour ces explications, mais j'aurais une proposition à faire concernant les déchets verts. On a bien compris que le ramassage des déchets verts a été remis à 15 jours, on en est tous, dans notre commune, impactés. Mais serait-il possible de revoir le calendrier de ramassage des déchets verts pour en effet correspondre davantage avec les saisons. Parce qu'on sait bien qu'en automne comme au printemps, il y a beaucoup de coupes d'arbres ou bien de haies et on se trouve avec des déchets assez encombrants alors qu'il n'y a plus de ramassage pendant cette période, et peut être que l'été, il y a moins de sollicitations ou moins de problèmes de ramassage des déchets verts.

Alain Lherbier – Cette remarque je l'ai déjà depuis quelques temps. C'est vrai qu'on a une météo très pluvieuse et on a eu une végétation qui a redoublé cette année vis-à-vis des années précédentes. C'est vrai qu'au niveau des dates, on pourrait peut-être reculer de 15 jours, ça, ça peut-être travailler. Aujourd'hui, c'est vrai que le nouveau calendrier est déjà imprimé, celui de 2025. Si on peut modifier quelque chose entre temps, pourquoi pas. Même pour les années à venir, on regardera pour mieux cibler, bien sûr avec le contributeur. Et je reviens un petit peu sur ce que vous disiez M. le Maire tout à l'heure. Il faut savoir que la communauté d'agglo, on est à plus de 85 % de pavillonnaires, donc on est quand même une communauté très, très rurale. Et c'est vrai que les déchets c'est quelque chose d'important. Mais au départ, on devait l'arrêter. Et c'est vrai qu'on dû affronter le bouclier de toutes les communes rurales dont Agnès, et c'est vrai, on l'a passé à 15 jours, mais le débat n'est pas fermé. Peut-être que demain on reviendra, peut-être que demain on arrêtera. Je pense que l'avenir nous le dira. À nous de travailler au mieux, disons, le rendu aux habitants et en restant nous raisonnable dans la position.

Le maire - C'est vrai que moi, j'appuie, j'ai pu en discuter et c'est très pertinent. On a des remarques et on le voit pour ceux qui entretiennent leurs espaces verts, il y a peut-être à réfléchir et ça peut peut-être même amener certaines économies sur les calendriers. Alors c'est vrai que c'est plier pour la prochaine saison puisqu'on va distribuer dans quelques jours le calendrier, le document que vous recevez dans votre boîte concernant l'ensemble du calendrier des déchets. Mais il y a certainement une réflexion à mener là-dessus, on a eu des remarques très pertinentes. C'est vrai qu'on taille plus au mois d'octobre, au mois de novembre que parfois quand ça pousse moins au mois de juillet et au mois d'août. Donc voilà, il y a une piste. Alors je ne suis pas grand jardinier mais j'observe la nature.

Evelyne Nachel – Et puis, si vous le permettez, c'est aussi prendre en compte, je parle pour vous M. Wojcieszak, mais c'est vrai qu'on ne coupe pas les haies quand les oiseaux nichent dedans, on les coupe en automne. C'est pour ça, qu'il faudrait peut-être caler le ramassage des déchets avec l'environnement.

Julien Wojcieszak - C'est super, en fait les messages passent, il faut être patient, mais tout le monde comprend l'intérêt. Et je pense que l'intérêt de la venue d'Alain ce soir, c'est qu'on comprenne tous qu'il n'y a pas d'autre chemin que la réduction des déchets. Qu'on trie mieux, qu'on composte ce qu'on peut composter, qu'on ramène à la déchèterie dans les bons bacs, les déchets qui peuvent l'être, qu'on recycle ce qui peut être recyclé, qu'on réutilise ce qui peut être réutilisé. Et tout ça mis bout à bout, c'est la réduction des déchets. Et donc collectivement, on a un défi qui est posé face à nous, c'est de réduire notre empreinte sur l'environnement. Mais du coup ça a un gros impact sur les coûts de fonctionnement de l'agglo. Alors je suis arrivé en cours de route, vous m'excuserez, mais je suppose que ça a été dit et comme c'est le plus gros budget, le plus gros impact qu'on peut avoir au niveau de la CALL c'est bien à cet endroit-là. Sur les budgets des déchets, de l'eau et de l'énergie, on parle de transition, de changement de pratique, de changement d'usage. Forcément, c'est compliqué. Et effectivement, il faut accueillir toutes les problématiques, trouver des solutions pour les personnes âgées, trouver des solutions pour les saisons qui changent, c'est plus compliqué et trouver des solutions pour les pavillonnaires par rapport au centre-ville et tout ça, ça doit être aussi évalué. A chaque fois qu'on fait évoluer les pratiques, on doit voir un petit peu ce que ça implique comme changement et ajuster, etc. Donc, il y a un dialogue qui doit être mis en place entre les usagers, les habitants, l'agglo pour qu'on soit au plus juste de ce qu'on peut faire et être aussi force de propositions. Et donc là, on a tous quand même notre part à jouer, mais la commune en particulier a un rôle pédagogique pour expliquer les choses. On a aussi un rôle de « montreur d'exemples » : est ce que les déchets sont bien triés au niveau de la commune ? Est-ce que chacun des élus ici fait bien ce qu'il faut faire au niveau du tri ? C'est de mieux en mieux. Mais voilà, on en est au début du chemin, il y aura plein d'ajustements à avoir, mais ce qui compte, c'est que collectivement on y œuvre tous.

Le maire - Donc, s'il y a encore des questions ? J'avais une réflexion aussi, parce qu'on parlait de pédagogie et on doit faire du sur mesure. On en a parlé sur le calendrier des déchets verts. On doit faire de la pédagogie pour expliquer qu'il faut progresser sur le sujet et la pédagogie aussi sur les comportements. Il y a quelques jours, en allant à Avion, à 200 mètres de la déchèterie, une véritable décharge, un vrai dépôt, à quelques centaines de mètres. Donc, est-ce de la provocation, je ne veux pas y croire, mais il y a quand même des comportements qu'on ne peut pas accepter.

Raymond Micklic – Ça a toujours été là-bas, ça fait des années des années....

Le maire – Mais on ne peut pas se laisser faire. Sur le territoire de Vimy, n'est-ce pas René, on ne laisse rien passer. Si vous laissez faire sur un secteur, dans les jours, les semaines qui suivent, vous êtes envahis.

Alain Lherbier - On a déjà agi sur les dépôts sauvages. C'est vrai qu'aujourd'hui, le seul moyen de diminuer, l'arrêter non, on n'arrivera jamais à arrêter le dépôt sauvage, et aujourd'hui, c'est les amendes. On n'a jamais vraiment mis d'amendes, et on est en train de voir justement pour que sur nos communes, demain, éventuellement sur certains endroits, on puisse contrôler. Il y a des filières aujourd'hui mais il faut avoir des assermentés et c'est compliqué aujourd'hui de mettre ces amendes. Il faut avoir des assermentés et les amendes peuvent tomber. Je pense que c'est aujourd'hui une des seules solutions pour réduire ces dépôts.

Le maire - Monsieur le vice-président, on a la chance d'avoir une brigade de gendarmerie sur place. Et dès que nos agents, nos services techniques voire même les élus découvrent un dépôt, c'est dépôt de plainte immédiat avec bien souvent des identifications. D'accord ? Et nous avons voté aussi ici, une amende. C'est une amende supplémentaire qui peut venir en plus de l'amende et du procès qui est fixé par la gendarmerie. Et bien souvent, on arrive à identifier. Donc là-dessus, il faut qu'on soit exigeant et intraitable sur ces comportements.

Alain Lherbier – Là-dessus, on doit s'améliorer, sur la communication. On essaie d'avoir un prestataire pour communiquer et sensibiliser les gens.

Jean-Pierre Sanson – Moi, j'estime quand on trouve des adresses, les gens sont identifiés mais ils ne sont pas punis, il faut les faire payer au maximum, c'est tout. Sinon on aura toujours des problèmes.

Le maire – C'est ce qu'on essaie de faire. Raymond ?

Raymond Micklic – C'est pour un problème technique au niveau de la déchèterie d'Avion. L'entrée est faite pour les gens d'Avion pas pour les gens de Vimy. C'est un problème parce qu'avec une remorque, tous ceux qui viennent de Vimy et qui vont à la déchèterie, ils sont embêtés.

Le maire - C'est sûr qu'en venant de Vimy il faut faire une tête à queue.

Francis Tilmant - Mais on réussit quand même !

Le maire - C'est vrai, c'est une remarque, qu'on vous passe. Ça n'a pas été prévu pour arriver dans ce sens-là. Mais ce n'est quand même pas un problème majeur. Je voulais ajouter une petite anecdote et je vous repasse la parole M. Le vice-président, j'ai eu un courrier. Nous avons eu un courrier anonyme. On nous signale, des sacs de déchets qui traînent sur les trottoirs qui mettent en danger les piétons, les poussettes, des accidents disant « vous serez responsable s'il arrive un drame, etc ». Voyez, il faut être à l'affût de tout. Et je dirai merci à cette personne qui a voulu garder l'anonymat, je ne sais pas pourquoi, merci de nous avoir signalé ce problème qu'on n'avait pas repéré.

Francis Tilmant - Les gens laissent traîner leurs poubelles toute la semaine dehors. Ils ne rentrent jamais leurs poubelles, ça gêne les poussettes, les fauteuils roulants.

Daniele Bray – Dans la rue du 1^{er} mai, il n'y a que ça...

Alain Lherbier – Au niveau des déchèteries, il n'y a plus de passages limités, les passages sont illimités.

Agnès Levant – Il faut dire que ceux d'Avion sont très gentils et le fait d'avoir déplaçonné le nombre de passages c'est bien surtout pour les particuliers qui peuvent y aller, après c'est les entreprises...

Alain Lherbier – On a aussi un gros problème à ce niveau-là, 10 à 15% du tonnage c'est les entreprises qui viennent avec des cartes. C'est un point qu'on est en train de travailler aussi. J'en reviens aux déchets verts, j'ai fait l'expérience : je suis passé au mulching, au broyage et je peux vous dire qu'à part la première tonte, je ne mets plus un sac de pelouse dehors aujourd'hui. C'est efficace !

Le maire - Il faut de la pédagogie, expliquer, changer ses habitudes.

René Hautecoeur – Et peut-être avoir un broyeur dans chaque commune.

Le maire - Oui peut être un broyeur ça, c'est un sujet un peu plus délicat parce que l'utilisation du matériel, l'entretien, etc., tout le monde se pose la question. Par contre, on vous signale que si vous pouviez remonter l'information (on ne sait jamais à l'occasion de quelques travaux dans le secteur) que l'accès à la déchèterie en venant de Vimy, c'est un peu compliqué. C'est bien de le signaler.

Evelyne Nachel – Si j'ai bonne mémoire, le marché se termine l'année prochaine, il y aura un nouveau marché qui sera mené en 2025 pour le ramassage des déchets ?

Alain Lherbier - Non, non. On vient de relancer le marché, le marché repart au 1^{er} janvier 2025 pour trois ans, on est dans la situation actuelle.

Evelyne Nachel – On peut peut-être faire un vœu que ce changement, que ce renouvellement de marché, c'est la commission d'appel d'offres qui fera le point, ne sera pas le point de départ d'une autre augmentation.

Le maire - Alors, une chose également qu'on signalait à l'instant, il faut qu'on communique (à moins que ce soit prévu sur la distribution), pour dire que l'accès à la déchèterie est en illimité aujourd'hui. Beaucoup de Vimynois ont encore, le sentiment disant : « Je ne vais pas y aller trop souvent parce qu'après on va m'interdire l'accès. Et là on a un élément de communication à avoir avec la population sur cet accès illimité. Et ça, c'est quand même une belle progression.

Agnès Levant – Je me permets, par rapport à la remarque de Mme Nachel, de dire que surtout il ne faut pas hésiter à écouter ce que disent les Vimynois, parce que quand il y a eu une évolution du service, l'accueil de la mairie m'a envoyé les habitants pour qu'on puisse s'exprimer. J'ai un peu expliqué à chaque habitant que j'ai rencontré, l'évolution du coût, pourquoi on en était là et quasiment tous m'ont dit, en tout cas ceux que j'ai rencontrés : « Nous, on préfère le maintien du service quitte à payer », parce que c'est vrai on a parlé d'augmentation en pourcentage du taux c'est élevé, et dans les faits, c'est une cinquantaine d'euros à l'année. Donc c'est vrai que pour quelqu'un qui a une retraite de 1200 euros, ce n'est pas la même problématique que pour un cadre supérieur à 4 000 euros. Donc c'est pour ça qu'on a été pondéré dans l'augmentation. Mais c'est aussi important que les habitants nous disent ce qu'ils veulent parce que c'est une nouvelle problématique. Bien sûr qu'on travaille sur la réduction des déchets, sur les déchèteries, le sujet des personnes plus âgées et parfois plus modestes, mais il faut aussi que nos habitants nous disent ce qu'ils veulent pour que quand on porte leurs voix, M. le maire et moi-même, on puisse dire ce que les habitants attendent. C'est important que chacun puisse s'exprimer sur le sujet.

Philippe Héroguelle – J'ai une question pour vous, monsieur Lherbier. Vous parliez tout à l'heure des fluides et des économies qu'on pourrait faire dessus. Quand on voit un camion de chez Nicollin passer trois fois dans sa rue et qui ne ramasse pas notre poubelle, on peut s'interroger quand même sur la conception des circuits de ramassage, parce que ce n'est pas normal qu'un camion passe trois fois dans la même rue sans ramasser et que c'est seulement lors de la quatrième fois qu'il ramasse. Donc je pense que là-dessus, il doit y avoir des études qui devraient être faites sur les circuits de ramassage pour améliorer les choses et justement en faire baisser les coûts au niveau d'exploitation.

Alain Lherbier - Aujourd'hui sur la communauté d'agglomération, on n'a pas de data. Tous les circuits on les a chez nous. On sait les visualiser. On sait quand est ce qu'ils passent, à l'heure qu'ils passent. Et dans le prochain marché ici en janvier 2025, on va avoir un data qui va nous permettre de voir tout justement. Les circuits de collecte c'est compliqué, très compliqué. Vendredi matin, j'ai une réunion avec le directeur de chez Nicollin justement sur pas mal de points aujourd'hui, les poubelles qui ne sont pas ramassées, certaines routes où on ne vient pas chercher les déchets verts..., j'ai plein de « plaintes ». Et on a une réunion de directeurs pour mettre ça au point et on prend tous ces petits problèmes parce c'est important. Vous voyez le camion passer et vos poubelles ne sont pas prises, la première chose on téléphone à qui ? Au maire. Et ce sont des rues complètes qui ne sont pas faites, des petites impasses, et je suis régulièrement au téléphone pour dire, vous n'êtes pas passé dans telle rue et pour demander le passage aujourd'hui ou demain mais c'est compliqué. Ça on est en train de le mettre au point et la data va nous permettre de réguler ça.

Le maire - C'était l'endroit pour échanger. Et je veux aussi signaler que c'est le comportement aussi parfois des riverains. A Vimy, on a des petites rues à Vimy où certaines personnes stationnent leur véhicule qui gêne voire même bloque le passage. Et c'est toutes les personnes qui sont en amont qui viennent se plaindre en disant des déchets n'ont pas pu être ramassés parce qu'une voiture bloquait le passage.

Donc voilà, il y a tous les comportements aussi à observer. Y a-t-il encore d'autres remarques sur le sujet. On a essayé de vous donner l'éclairage le plus large possible. Oui ?

Julien Wojcieszak - On en avait échangé très rapidement M. le Maire la dernière fois qu'on a évoqué le sujet des déchets, il serait peut-être intéressant qu'on puisse chiffrer un peu les améliorations qui sont faites dans la commune de Vimy. On a déjà aussi un événement tous les ans, c'est « Nature en fête » et on a parlé des déchets depuis notre élection en 2020, dans le cadre du ramassage des déchets pour la propreté et l'environnement. Il faut absolument que la CALL vienne et profite de cette occasion pour faire passer vos messages parce qu'on n'a pas toute la population mais une grande partie de la population dans un moment privilégié. Et la suggestion, c'est qu'on puisse chiffrer ce qu'on arrive à améliorer comme pratique en faisant ça, en faisant une communication dans le journal municipal, en faisant des messages différents dans les publications de la CALL et qu'on permette aussi de voir ce qui marche et ce qui ne marche pas dans les autres communes pour qu'on puisse s'inspirer mutuellement.

Le maire - Donc je conclus en disant qu'on vous transmet le rapport de la CALL qui est, je l'ai dit tout à l'heure, extrêmement bien fait. En tout cas, M. le vice-président, M. le maire, M. Lherbier, merci de nous avoir apporté votre éclairage.

Alain Lherbier – On pourrait passer une soirée à discuter de cela.

Le maire - Mais c'était important. Vous pouvez rester avec nous, mais sinon, on vous libère. Merci M. Lherbier.

Donc on va revenir à notre ordre du jour. Donc présentation du calendrier des conseils municipaux et commissions thématiques 2025, M. Boulert.

• **Présentation du calendrier des conseils municipaux et commissions thématiques 2025 (Annexe 1)**

Antony Boulert – Bonsoir à tous. Simplement un petit rappel sur le document qui vous a été joint au document du conseil municipal d'aujourd'hui qui programme l'ensemble des conseils municipaux et des commissions pour l'année 2025, avec, comme cette année, une possibilité d'ajouter un conseil municipal en plus sur l'année 2025.

Le maire - Voilà, à vos agendas, ce qui n'empêche pas que pour des raisons diverses, c'est déjà arrivé, qu'on puisse être amené à modifier, mais au moins, on a une base de travail pour l'année 2025 pour que cela puisse vous aider à vous organiser. Y a-t-il des questions sur ce calendrier ? Pas de remarques. Et bien, Mme Poeydomenge, M. Héroguelle : octobre rose, semaine bleue, repas des aînés, accueil des habitants de Fisharch. Vous avez la parole.

• **Bilan des manifestations (octobre rose, semaine bleue, repas des aînés, accueil des habitants de Fischach)**

Annie Poeydomenge – Bonsoir. Je vais vous parler de la semaine bleue qui a eu lieu du 29 septembre au 6 octobre. Ce qui a surtout intéressé les habitants ce sont les visites. Il y a eu la visite au Louvres Lens avec la nouvelle exposition, la déambulation dans les rues et voyettes de Vimy avec l'historique, la visite au musée de l'école et de la mine de Harnes, le forum des seniors et des aidants qui a eu une bonne fréquentation. Il y a eu aussi l'intervention des enfants à l'Ehpad, le mercredi 2 octobre avec des jeux et des activités. Et tout cela s'est terminé par le spectacle de la belle époque offert par le département, à la salle Jean Nohain de Lens, spectacle toujours aussi beau.

Après, « octobre rose », je pense que vous avez tous remarqué la décoration de la mairie ! Je n'en parlerai pas. Le samedi 12 octobre, vous avez certainement aussi remarqué ou entendu des camions. Nous avons eu une quinzaine de camions qui sont venus sur la place de Vimy. C'était proposé par l'association des CH'TI TRUCKER qui proposait un baptême de camions en faisant un petit circuit dans Vimy. Avec l'argent récolté, (c'était 3€ le tour et ils ont fait environ 250 tours). Et il y a eu 1175€ de récoltés qui ont été versés à la lutte contre le cancer. Il y a eu ensuite le 19 octobre, une marche organisée par l'association des parents d'élèves avec le soutien de la commune et aussi une distribution de livrets de sensibilisation sur le cancer du sein, livrets distribués à tous les employés de la commune.

Le maire – Merci. M. Héroguelle,

Philippe Héroguelle – J'ai inversé les sujets, M. le Maire, pour rester dans la chronologie.

Vimy-Fischach 50^{ème} anniversaire du jumelage

Du jeudi 3 octobre au 6 Octobre, nous avons reçu la délégation de Fischach 40 personnes 26 jeunes et 14 adultes dont le maire de Fischach qui a bien apprécié la décoration de la mairie !

Jeudi 3 octobre réception au soir, à la salle Prévert, échange de discours et de cadeaux.

Vendredi 4 octobre : Le matin découverte du Louvre Lens et son exposition "Exils" visite commentée en allemand et en français.

L'après-midi, visite du stade Bollaert-Delelis pour les jeunes de Fischach qui l'ont beaucoup appréciée.

Le vendredi soir à 18h30, nous avons été au chêne qui a été planté en 2007, pour une cérémonie avec la lecture d'un texte d'un ancien de Fischach qui est décédé, texte très émouvant.

Samedi 5 octobre, cette jeunesse de Fischach a pris la direction d'Ohlain pour tester les différentes activités. Je remercie Mme la conseillère départementale, Mme Nachel pour son aide sur le sujet. Cela nous a permis de faire une belle matinée là-bas. L'après-midi, un tournoi footballistique entre l'USV, le RCL et le TSV de Fischach avant d'assister au match victorieux de l'USV contre le RCL (3 à 2), en plus c'était la première victoire de la saison pour l'USV.

Dimanche 6 octobre, le petit déjeuner de l'association Vimy-Fischach attendait toute la délégation avant le départ

Un dernier échange de discours entre les maires, et nous avons remis un mug rappelant ce 50^{ème} anniversaire à tous nos amis de Fischach.

Et pour montrer la chronologie, repas des aînés le dimanche 6 octobre : succès populaire 330 convives, la restauration était assurée par la maison THILLIEZ.

Un spectacle diversifié avec Tino Valentino et ses imitations de qualité, Antoine et Val dans la magie et leur duo de transmission de pensées et ensuite le duo E-Project qui nous ont emmenés dans les années 2 000 à 2 020.

Nous avons honoré la doyenne et le doyen de nos aînés ainsi que la benjamine et le benjamin de cette journée.

Le maire - Voilà, il se passe toujours quelque chose à Vimy

Philippe Héroguelle – Je passe sur les fêtes du Monument Canadien ce 10 novembre et sur la commémoration du 11 novembre qui a attiré énormément de monde cette année, encore.

Le maire – Merci. Bien, vous gardez la parole pour la mise en place des pièges à frelons asiatiques.

- **Mise en place des pièges à frelons asiatiques**

Philippe Héroguelle – C'est un sujet que je gère avec René Hautecoeur. Suite à l'établissement d'une convention avec Sylvain Perin dûment certifié et la commune de Vimy. Suite aux conditions météo défavorables de cette année, nous avons été sollicités que pour la destruction de quatre nids. Face à ses destructions, nous avons amplifié nos actions par l'achat de dix pièges dispersés dans la commune. Je vous fais passer les photos de leur localisation dans la commune. Ceux-ci seront retirés dès les premières gelées. Je ne manquerai pas de porter à votre connaissance si l'élixir " bière, cassis, vin blanc" a été apprécié par les frelons, réponse au prochain épisode après le retrait des pièges.

On maintient notre action, l'année prochaine on mettra une petite fiche au pied du piège à frelons annonçant que : « c'est une action menée par la commune dans le cadre du plan communal de lutte contre les frelons asiatiques, la mairie de Vimy a disposé 10 pièges comme celui-ci permettant la capture efficace du frelon asiatique tout en préservant la biodiversité dans la commune. Merci de ne pas toucher à ces pièges ».

On poursuit notre action et on espère que ce sera efficace.

Le maire - Ok, merci. Tout est dit, merci pour l'information. Des questions sur le sujet ? Et bien le point suivant, le programme du Téléthon.

- **Programme du Téléthon**

Annie Poeydomenge - Donc le Téléthon ne se déroulera pas comme ailleurs en France, le 30 novembre, parce qu'il y a la fête de la Sainte Barbe. Donc chez nous, ce sera le 7 décembre. Ça commencera quand même le 3 décembre par le club des aînés qui organise son concours de belote et le 7 décembre on retrouvera les animations comme tous les ans : la marche, la marche nordique, des ventes de livres à la médiathèque, de la motricité pour les enfants, la danse pour les jeunes. Le dimanche ce sera le club de jujitsu qui organise un cours d'initiation. Il y aura des urnes un peu partout pour recueillir les dons. Il y en a déjà pour recueillir les piles. Il y aura des ventes de cases chez les commerçants. Et le samedi soir, il y aura du théâtre à la salle des fêtes avec des sketches interprétés par les enfants, les ados et les adultes, organisé par le club de théâtre.

Le maire – Merci. Donc on va passer au point suivant. M. Wojcieszak vous avez la parole pour les trois points d'information suivants, la grainothèque, le territoire et l'énergie positive et la centrale photovoltaïque.

- **Point d'information sur l'inauguration de la grainothèque**

Julien Wojcieszak - Alors, pour commencer avec la grainothèque, j'en profite pour remercier la Voix du Nord qui est venu couvrir notre atelier qui a été pas mal populaire, il y a eu du monde. Ça a dépassé nos attentes en termes de succès. Cela tisse un lien intergénérationnel entre les très jeunes enfants et leurs parents ou grands-parents qui ont participé à ces actions-là. La grainothèque s'appuie sur un mode très participatif, c'est ouvert à tout le monde. Tous ceux qui veulent s'impliquer pour partager, leurs semences, leur savoir, savoir-faire et aussi récupérer des petits éléments qui ne coûtent pas grand-chose pour pouvoir égayer leur environnement, leur plantation, mais aussi avoir une culture potagère pour se nourrir. Le dernier atelier était pour la nourriture des oiseaux avant l'hiver. Et donc ça a permis aux enfants de faire des objets qui permettent aux oiseaux de passer l'hiver plus facilement et ça a très bien fonctionné. La prochaine réunion de la grainothèque se déroulera le 13 décembre à 19 h ici, pour une projection qui sera animée par GON, « Groupement des Ornithologistes et Naturalistes » du Pas de Calais qui viendra présenter les oiseaux qu'on peut rencontrer dans le jardin, c'est complètement en lien avec le dernier atelier.

Je vous passe les prochaines dates des différents ateliers qui se dérouleront au printemps et on se retrouvera à Nature en fête où il y aura un atelier de la grainothèque, puisqu'il y a un lien entre nos déchets ménagers et ce qu'on met dans nos assiettes.

- **Présentation Territoires énergies positives**

Le point suivant, c'est sur le territoire à énergie positive. S'est déroulée début octobre, une réunion organisée par la CALL et la ville de Loos en Gohelle qui a réuni tous les territoires de France qui se sont donnés pour objectif de devenir des territoires à énergie positive. Le but étant forcément plus facile à atteindre quand on est une petite commune et qu'on a moins de dépenses énergétiques, mais la ville de Vimy a pour projet notre centrale photovoltaïque dont je parlerai après, et puis en ayant saisi cette question de façon assez ambitieuse, notamment avec le plan de sobriété, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche de territoire à énergie positive qui repose sur trois leviers essentiels : la sobriété, l'efficacité énergétique et on a commencé, notamment par le marché avec Engie et la rénovation des chaudières. Mais il reste beaucoup à faire dans la rénovation thermique de tous nos bâtiments. C'est un peu le problème de toutes les communes, mais en ayant beaucoup de bâtiments, la ville de Vimy a une charge assez importante sur ce point-là. On a en troisième volet, les énergies renouvelables et la décarbonation de tous les moyens de chauffage et de l'énergie qu'on utilise sur la commune. Cette transition, c'est ce changement de pratique et ce plan ambitieux ne se fera évidemment pas du jour au lendemain. Il nécessite des changements d'usage, des investissements, mais aussi quand on voit les résultats obtenus grâce au plan de sobriété, on va certainement dépasser les 12 000 € d'économie d'énergie sur cette année 2024, uniquement par des processus de réflexion, par des questionnements sur le besoin de chauffage, des énergies d'éclairages. On vient juste coller à notre juste besoin, pas trop chaud, pas pendant que les bâtiments sont inoccupés. Et donc en systématisant cette réflexion, sur tous les bâtiments de la commune, on obtient ces résultats. Ces résultats sont à ajouter à ceux déjà réalisés en 2023, qui étaient à peu près identiques. On espère quand même dépasser encore un peu pour cette année puisque la saison n'est pas complètement terminée. Et on a eu récemment un échange avec le club de foot pour lequel c'est assez compliqué puisque les usagers ne font que passer et venir pour faire leur activité. Et donc il n'y a pas vraiment de cadre, en tout cas de personnes pour surveiller ce qui est fait, mais en tout cas, il y a

une réflexion d'implication du club pour pouvoir les intéresser à ce qu'ils fassent des économies d'énergie. En gros, la logique que je vous propose de travailler dans les prochains conseils municipaux, et notamment sur la réalisation du budget de 2025, c'est que la subvention du foot ne soit pas uniquement ce qu'on avait l'habitude de leur donner, mais un peu plus en intégrant les dépenses d'énergie. Et dans cet objectif, les économies qu'ils feront pourront être orientées vers des choses beaucoup plus utiles pour eux en termes de gestion des équipes, en termes de formation des enfants et des encadrants, plutôt que de financer les énergies non renouvelables.

Donc, tout ça me semble important, un petit peu comme tout à l'heure, on parlait de trajectoire, de plan d'action d'ambition collective, il me semble important qu'on puisse travailler cette feuille de route tous ensemble, pas uniquement une délégation dans un coin, mais toutes nos délégations et le conseil municipal dans son intégralité. Dans ce projet de territoire à énergie positive, je ne manquerai pas de solliciter aussi l'opposition, en tout cas, l'ensemble du conseil municipal, c'est plus sympa de le dire comme ça, pour réfléchir collectivement sur un projet qui dépasse largement notre mandat et qui dépasse largement les enjeux budgétaires de la commune. Voilà, est ce que c'est clair pour vous ?

Le maire – C'est très clair, il n'y a pas de questions. Et donc sur la centrale photovoltaïque, point de situation...

- **Point de situation sur la centrale photovoltaïque**

Julien Wojcieszak – La transition est toute trouvée avec le photovoltaïque, les énergies renouvelables dans le plan de l'énergie positive. La centrale photovoltaïque de Vimy est en train de se construire. On a fini l'exploitation par l'entreprise qui exploitait cette zone de déchets inertes depuis presque une vingtaine d'années maintenant. Donc il n'y a plus de déchets, en tout cas plus de terre ni de gravats qui sont stockés sur cette zone. On a encore quelques aménagements à réaliser, en tout cas, des aménagements d'accès, des aménagements de clôture qui sont à faire progressivement dans les semaines à venir, les études aussi de sol pour pouvoir qualifier la validité de la fin d'exploitation pour pouvoir clore le dossier de stockage de déchets inertes, pour transmettre l'exploitation du site au photovoltaïque. La construction de leur centrale, les études qui vont avec et la mise en place de tout ça, notamment le montage budgétaire de cette centrale photovoltaïque, dans lequel, je vous rappelle, seront également impliqués les habitants de Vimy pour pouvoir décider mais aussi investir dans cette centrale et ce sera à partir de 2025.

Le maire – Ça prend du temps, mais ça avance. Je vous invite peut-être à aller voir, parce que le site maintenant est en arrêt d'exploitation. Par contre l'exploitant a remis le site en état, notamment en remettant les niveaux, en étalant les terres. C'est peut-être un peu boueux, mais on peut s'y balader et observer des chevreuils actuellement.

Julien Wojcieszak – Pour les visites, on va attendre le printemps.

Le maire – Y a-t-il des questions ? Ça avance, on vous tient informés, c'est quand même une étape importante. Voilà le point suivant, c'est la taxe mais le sujet a été traité

- **Présentation du relevé d'observations logements pour le 1 bis rue de l'Égalité (Annexe 2)**

Je voulais vous donner un peu d'information qui est liée au dernier conseil municipal. Vous avez eu dans vos documents un courrier de présentation de relevés d'observations sur le logement d'1 bis rue de l'égalité. Vous voyez tous les sujets de fond qu'on a eu pour arriver à prendre une décision de vendre ces logements par rapport à l'immensité de la tâche qui nous attend et surtout des coûts qui nous attendent. Alors ça n'a pas été dit au dossier la dernière fois, puisque ce courrier n'était pas en ma possession, c'est pour ça que j'ai tenu à vous le mettre en annexe aux points d'information de la réunion d'aujourd'hui. Point suivant : analyse des structures petite enfance.

- **Présentation de l'analyse des structures petite-enfance.**

C'est un vrai sujet qui nous préoccupe, concernant le fonctionnement. Ça s'affiche derrière moi. Donc on vous a transmis les éléments de synthèse pour comprendre le cheminement qu'on va devoir prendre. On a quasiment 20 ETP soit environ 770 000€ de coût RH, ce

qui représente 25% de notre masse salariale. Le budget cumulé pour ces deux structures est d'environ un million cent. Alors pour l'instant, je parle en brut bien sûr, pour un agrément de 54 enfants, 36 à la crèche 18 au jardin d'enfants. La part communale est estimée à 310 000€ (trois cent dix mille euros) en 2024 avec une évolution de dépense de 40 000€ par an.

Il est important de vous rappeler que la cour des comptes en 2016 avait recommandée à la commune de poursuivre des efforts pour optimiser le taux d'occupation de la crèche et identifier des marges de manœuvre pour diminuer les dépenses : « Le développement de l'axe intercommunal en termes de fréquentations et le portage financier pourraient être étudiés ». À cette époque, la part communale s'élevait à 95 000€ (quatre-vingt-quinze mille euros). En 2018, le jardin d'enfants été créé. Et à l'époque, l'obligation scolaire était fixée à six ans contre trois aujourd'hui, c'est quand même un élément important que vous aviez porté à notre connaissance, Mme Nachel. Un taux d'occupation de 69 % à la crèche et de 58% au jardin d'enfants, là, on est sur des chiffres des statistiques CAF qui sont incontestables, un investissement d'environ 130 000€ à la crèche sur les trois dernières années, pour 95 000€ de recettes de la CAF et du FME (Fonds de Modernisation des Equipements). Nous sommes la seule commune du Pas de Calais à posséder un jardin d'enfants. Une projection de dépenses de mise aux normes du jardin d'enfants est estimée à 75 000€, obligatoire bien sûr, par rapport à un décret petite enfance. Voilà, nous sommes sur le constat. Par rapport à ces constats, par rapport aux responsabilités qu'on veut assurer et assumer, l'objectif de la commune à court terme est d'adapter l'offre de service petite enfance aux besoins et au contexte local actuel, au regard du taux d'occupation des deux structures parce que le vrai sujet est là. Optimiser les moyens investis par la commune et la nécessité de diminuer la part communale, renforcer le partenariat entre la mairie et les partenaires potentiels et développer l'accueil partiel, ce qui permet d'avoir un taux d'occupation optimale. Et c'est bien là où est notre priorité.

Il ne s'agit pas, entre les lignes, d'interpréter et de dire « on va supprimer », mais on va optimiser. Les constats vous ont été présentés précédemment. Donc on vous proposera la création d'une structure petite enfance communale de 42 places. Bien sûr, on ne peut pas s'orienter comme ça sans concertation et sans études. Nous avons démarré déjà au mois de septembre, l'élaboration d'un calendrier de réunions thématiques avec moi-même, les élues concernées, le DGS et le directeur de Pôle et bien sûr, les directrices qui sont directement concernées, l'ensemble des trois directrices pour les deux structures.

Alors là, j'ai démarré par la présentation de l'analyse et validation de la démarche et des besoins, présentation d'analyse directrices. Et au mois d'octobre jusqu'au mois de juin 2025, mise en place de groupes de travail. Là est l'essentiel, c'est à dire de cheminer pour pouvoir aboutir à un projet et une organisation optimale. Voilà ce que je voulais porter à votre connaissance. Donc les enjeux, je vous les ai expliqués, ils sont connus. Les objectifs, c'est optimiser le fonctionnement. Le débat est ouvert, y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions donc on aura de toute façon l'occasion d'y revenir en fonction du cheminement que l'on aura avec les structures. On n'agit pas dans la précipitation. L'objectif qui est fixé dans le calendrier c'est d'aboutir à une nouvelle structuration au mois de septembre 2025.

Evelyne Nachel - Non, pas de question mais juste une demande. Est-ce qu'on pourrait annexer cette présentation au PV de la séance, s'il vous plaît ?

Le maire – Oui, ça n'a pas été joint.

Antony Boulert – Mais, c'est un document de travail.

Evelyne Nachel – On fait bien partie du conseil municipal donc ça peut-être un document de travail pour nous aussi.

Le maire – Oui, pas de problème, on peut le mettre en annexe. Dernier point, approbation du PV du conseil du 1er octobre 2024.

- **Approbation du PV du 1^{er} octobre 2024**

Le maire – Y a-t-il des remarques ?

Agnès Levant – J'aurais une remarque après l'approbation du procès-verbal si c'est possible.

Le maire - Ok. Donc on y revient après. Donc sur le PV du 1^{er} octobre 2024 s'il n'y a pas de remarque, il n'y a pas de vote de toute façon s'il n'y a pas de question, donc comme le PV est approuvé, allez-y Mme Levant.

Agnès Levant - C'était simplement pour en précision vous dire que j'avais calé des dates de congés sur le calendrier prévisionnel du conseil municipal, donc ce n'était pas une volonté de ma part de ne pas être présente au dernier conseil municipal. Donc je sais que mes propos ont porté beaucoup de débats. Il n'y a aucun sujet sur le fait que je soutienne mes collègues. J'avais un avis différent et j'ai essayé de le formaliser en étant absente, et je remercie encore M. Héroguelle d'avoir porté ma parole, je sais que ce n'est pas toujours facile de s'exprimer surtout quand on n'est pas là. Simplement je voulais remarquer par rapport au procès-verbal que j'ai lu, sauf erreur de ma part, bien sûr, j'ai participé à l'ensemble des réunions de travail qui étaient dédiées au sujet dès lors que j'étais invitée et lorsque je ne pouvais pas être présente essentiellement pour raisons professionnelles, j'ai toujours transmis mon avis par écrit. C'était simplement ce point-là que je voulais faire ajouter et que je voudrais voir inscrit dans le procès-verbal de ce jour.

Le maire - Ok, c'est noté, c'est enregistré. Très bien, merci Agnès, il fallait que ce soit dit, ça fait partie de la vie d'une équipe. Donc, on continue.

On arrive aux projets de délibération des finances : Reprise de la provision sur risque lié à un accident de travail. C'est Mme Levant.

1- REPRISE DE LA PROVISION SUR RISQUE LIE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57

Considérant que la provision a été constituée par mandat administratif n° 2126 en date du 31/12/2017 au compte budgétaire 6815

Considérant que le rapport du cabinet d'avocats SYNERGIS stipule que la collectivité n'a plus de risque financier

Considérant que la provision donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser

Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de procéder à une reprise totale de la provision à hauteur de 70 000.00 € au compte 7815 (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant) - chapitre 78

Agnès Levant - Oui simplement en 2017, nous avons provisionné la somme de 70 000 € pour un risque d'accident de travail qui s'élevait à l'époque à 123 000€ Notre rapport d'avocat stipule qu'on n'a plus de risque financier, nous allons pouvoir lever la provision, M. le Maire vous propose ce projet de délibération pour procéder à une reprise totale de la provision à hauteur de 70 000€, donc au compte 78. Ça va faire du bien à nos finances.

Le maire – Voilà, sur un dossier qui dure depuis très longtemps. Je vous signale que le risque final était bien au-dessus de celui-là, on était quasiment au double. C'est un sujet qui avait été évoqué plusieurs fois au conseil municipal, bien avant ce mandat. Voilà donc, c'est une bonne chose. Des remarques ? On va passer au vote. Oui ?

Philippe Debas – Oui, moi c'est juste une question. Cette reprise de provision va être réaffectée sur quel poste ?

Le maire - Sur quel poste, c'est ça la question ?

Philippe Debas – Oui, s'il y a un « moins » d'un côté, il faut qu'il y ait un « plus » de l'autre.

Le maire – Je n'ai pas la réponse, Mme Levant ?

Agnès Levant - Comme les super techniciens ne sont pas là, je ne vais pas vous dire que je sais tous les comptes comptables, pourtant je les travaille bien, ce n'est pas le problème de l'élu, c'est de la technique, je ne vais pas vous dire de bêtises, on apportera la réponse la prochaine fois.

Antony Boulert – Ce n'est pas sur un poste, c'est sur un compte, le compte 78.15. Ce n'est pas affecté spécifiquement à un poste. C'est affecté à un compte obligatoire de mettre les provisions sur cette recette-là. Ce n'est pas une action spécifique, en fait, c'est un compte générique qui intègre des reprises sur provision.

Le maire – On verra sur le budget 2025 comment on utilise cette somme. Mais de toute façon, il est toujours prudent d'avoir d'avoir des réserves parce que là on a réglé un litige, mais il n'y a rien qui nous dit qu'on n'en aura pas un autre dans quelques temps. Il faut toujours être très prudent. Voilà donc sur cette décision de reprise de provision, y-at-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est voté à l'unanimité.

Pour à l'unanimité

2- DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – virements de crédits

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 3 du budget primitif détaillée ci-dessous.

Cette décision modificative ne concerne que la section de fonctionnement et prend en compte les événements suivants :

- La venue de FISCHACH n'avait pas été prévue au budget. Pour compenser les dépenses engagées sur les budgets des services il y a lieu de transférer des crédits du chapitre 65 au chapitre 011 pour un montant de 7 460.00 €
- Ajustement des crédits suite à une erreur matérielle dans le chapitre 011. En effet les crédits prévus pour le chauffage ont été inscrits au compte 60623 au lieu du compte 60613. Ce virement de compte au sein du même chapitre n'a aucun impact financier sur les crédits, il permettra simplement une meilleure visibilité de lecture du compte administratif.

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le tableau ci-dessous afin de transférer les crédits

DEPENSES				
Article	Chap.	Fonct.	Libellé	Montant
6232	011	023	Fêtes et Cérémonies	+ 7 460,00 €
65748	65	024	Subv. Autres personnes de droit privé	- 7 460,00 €
60623	011	510	Alimentation	-201 836,00 €
60613	011	510	Chauffage urbain	+ 201 836,00 €
TOTAL DEPENSES				0,00 €

Le maire - Décision modificative n°3, Mme Levant

Agnès Levant - M. le Maire vous propose de modifier le budget primitif pour la troisième fois depuis le début de l'année. Le premier sujet concerne, Philippe en a parlé tout à l'heure, la venue de Fischach avec notamment une grande équipe de jeunes, qui a été logée

par la commune, 26 jeunes entre autres dans nos dépenses c'était un poste important. Ça n'avait pas été budgété. De ce fait, on vous propose d'affecter dans le poste « fêtes et cérémonies » 7 460€ en prenant du budget « subventions », c'est la première proposition. La seconde concerne une erreur de saisie dans le budget, puisque le gaz a été saisi dans le compte 60 623 qui est l'alimentation, au lieu du compte 60 600. Il faut réaffecter la somme correspondante.

Le maire – Il y a des questions ? On va passer au vote sur cette décision. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

Le maire – Et bien, on passe sur le domaine de l'urbanisme, M. Hauteceur.

3- Convention de mise à disposition de biens (Pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux)

Pour répondre aux obligations de la **réglementation anti-endommagement des réseaux**, une démarche mutualisée à destination des communes du territoire et de la CALL a été inscrite au schéma de mutualisation. Elle a pour objectif de mettre en place les outils mutualisés simplifiant l'exécution de la réglementation.

Deux groupements de commandes ont ainsi été lancés. En 2021, un groupement de commandes de formation AIPR et en 2022 un groupement de commandes portant sur le « Géoréférencement » de l'ensemble des réseaux.

Pour faciliter les démarches administratives relatives aux demandes de travaux tout en générant des économies budgétaires, l'étape suivante fut de confier à un **prestataire d'aide aux déclarations** les missions de :

- Saisie et envoi des déclarations de travaux (DT, DICT, DC et ATU)
- Gestion et envoi des récépissés,
- Partage de dossier (échanges de dossiers entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et exécutant de travaux),
- Dématérialisation des récépissés et des déclarations.

Les communes et la communauté d'agglomération ayant le même besoin, l'accès à cet outil nécessite un accord liant les bénéficiaires par le biais d'une convention de mise à disposition, à laquelle est rattaché le contrat conclu entre la Communauté d'agglomération et son prestataire, conformément à l'article L.5211-4-3 du Code Général des collectivités territoriales. La convention, établie pour une durée de 4 années, définit les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de la mise à disposition du bien concerné.

Cette convention arrivant à son terme au 30 novembre 2024, il est proposé de la renouveler pour une durée de 4 ans.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la délibération de la commune de Vimy en date du 12 novembre 2024 adoptant le schéma de mutualisation,

Considérant :

- que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,
- que compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, il a été proposé la signature d'une convention de mise à disposition de biens (Pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux)
- que la convention, établie pour une durée de 4 années, définira les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de la mise à disposition des biens concernés.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de biens, (Pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux)

Article 2 : prend acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché.

René Hautecoeur - Bonsoir. Ça concerne la reconduction de convention. On est reparti sur trois ans si on accepte cette convention. Ça concerne essentiellement une mutualisation qui est faite avec l'agglo sur tout ce qui est anti-endommagement des réseaux. C'est à dire qu'on a accès directement à des logiciels de façon à ce que sur des interventions au niveau des travaux, c'est-à-dire tout ce qui est déclarations de travaux etc. que l'on puisse nous permettre d'intervenir, c'est à dire d'avoir le constat des réseaux souterrains et aériens. Et donc c'est la CALL qui nous donne accès à tous ces éléments de façon à pouvoir travailler en toute sécurité et maintenant c'est une obligation. On est obligé maintenant de faire la géolocalisation de nos réseaux, le géo référencement plutôt de tout le foncier de tous les bâtiments communaux qui doit être terminé normalement pour 2025. Donc ce sera au budget 2025. Voilà

Le maire - Y a-t-il des questions sur le sujet ? Pas de remarque. Donc on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est voté à l'unanimité, je vous remercie.

Et bien sujet suivant, M. Boulert. Mise à jour des tableaux des effectifs.

Pour à l'unanimité

4- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 15 NOVEMBRE 2024

Afin de recruter un chargé de communication, il vous est demandé de délibérer sur la modification du tableau des effectifs au 15 novembre 2024 soit :

↳ Création au tableau des effectifs au 15 Novembre 2024

- Catégorie B
 - 1 grade de Rédacteur

- 1 grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe
- 1 grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe
- Catégorie C
 - 1 grade d'Adjoint Administratif
 - 1 grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe
 - 1 grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

Le maire informe le conseil municipal que :

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le Comité Social Territorial du « **29 octobre 2024** ».

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 art. 44 JORF du 13 mars 2012.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, le maire expose à l'assemblée que :

- Pour les évolutions de carrière, des postes doivent être créés pour permettre différents avancements de grades,
- Pour permettre de stagiairiser des agents contractuels,
- Des postes sans affectation de personnel doivent être supprimés.

Et que, par conséquent, il y a lieu de créer les grades listés ci-dessous, au tableau des effectifs à compter du **15 novembre 2024**, à savoir :

1. La création, à compter du 15 novembre 2024 :

Emploi Permanent de catégorie B :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Administrative	Rédacteur	Temps complet	1
Administrative	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Administrative	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1

Emplois Permanents de catégorie C :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
---------	-------	------------------	--------------------------

Administrative	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1

Antony Boulert - Ça concerne spécifiquement la mission communication. Actuellement cette mission est occupée par deux agents, statutairement, je vais dire comme ça. Un agent qui est absent depuis maintenant un peu plus d'un an et un agent qui s'engage dans une mobilité sur un poste qui sera bientôt ouvert et qui est occupé par une future retraitée. C'est le poste à la médiathèque. Et donc pour anticiper et faire cette transition et éviter d'avoir une absence sur le poste de chargé de communication, on ouvre le poste et on ferme le poste qui sera occupé dont l'agent actuel occupe cette mission et qui sera remonté sur la médiathèque. Donc, en fait, c'est juste une anticipation de trois mois puisque le départ en retraite est prévu au 1^{er} février 2025. Donc, c'est juste anticiper ce départ à la retraite et pour cette fermeture de poste, pour ne pas rester sans chargé de communication au niveau de ce service, on sait que c'est un poste très important dans le quotidien de la collectivité et faire sans pendant 4 mois ça nous paraît extrêmement difficile voire impossible. Et donc l'idée, c'est d'ouvrir pour ensuite fermer le poste de la médiathèque dans quelques mois lors du départ à la retraite puisqu'il sera comblé par la collègue qui occupe actuellement le poste de chargé de mission : c'est un jeu de chaises musicales, c'est pour éviter d'avoir des absences sur des missions importantes.

Le maire – Y a-t-il des remarques, des questions ? Donc là, on est bien dans l'organisation et l'anticipation.

Evelyne Nachel – Juste un éclaircissement, il s'agit bien d'un recrutement pour un poste de chargé de communication ? Parce que le mot « recrutement » n'a pas été..

Le maire – Pardon, on est dans la création du poste pour pouvoir se donner la possibilité quand le moment sera venu. On n'est pas en phase de recrutement, je précise bien.

Evelyne Nachel : Mais la création de poste est en vue d'un recrutement ?

Le maire : Oui, en vue d'un recrutement qui existera et qui n'existera pas, qui sont en interne ou en externe. Ce qu'on veut, c'est bien précisé, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui dans le poste qui était occupé, parce qu'on a donné ce poste là avec ces responsabilités de communication avec un profil qui n'était pas le bon dans le poste. Donc on anticipe.

Evelyne Nachel - Sauf que dans la délibération, c'est bien marqué afin de recruter un chargé de communication.

Le maire – Oui, bien sûr. Sur ce projet de délibération, est ce qu'il y a d'autres questions.

Antony Boulert - Je veux juste préciser qu'on est sur une neutralité de poste. C'est bien une ouverture pour décembre avec une fermeture en février sur un poste qui sera occupé par la collègue qui aujourd'hui est chargée de communication. Ce n'est pas une création de poste qui vient gonfler les effectifs, c'est juste le temps de la transition. Clairement, le poste qui sera ouvert aujourd'hui sera statutairement fermé en mars, en février, au départ en retraite de la collègue de la médiathèque. Il faut bien comprendre que ce n'est pas une création de poste qui vient gonfler le tableau des effectifs. C'est juste une anticipation à une fermeture, que les choses soient claires.

Le maire - C'est toujours assez complexe de comprendre les nomenclatures des ouvertures de poste, des fermetures de poste.

Raymond Miklic – C'est plus ou moins un transfert ?

Antony Boulert – C'est ça, mais statutairement, aujourd'hui, on ne peut pas comme c'est occupé par des collègues qui sont titulaires de leurs postes mais qui sont absents pour x raisons, on ne peut pas les remplacer par un titulaire et on doit créer le poste en attente que ce poste de la titulaire soit inoccupé à la suite de son départ.

Le maire – Il va falloir qu'on se propose une formation sur le sujet parce que ce n'est pas toujours simple. Donc si vous en êtes d'accord, on va passer au vote. Il n'y a pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Agnès Levant – Moi

Le maire – Donc, une abstention, c'est noté.

Pour : 26

Abstention : 1 (Agnès LEVANT)

Contre : 0

5- Autorisation de signature de la convention entre la commune et le Département à l'occasion du renouvellement du schéma de lecture publique 2024/2028

Un nouveau schéma de développement de la lecture publique dans le Département a été adopté le 24 juin 2024 pour la période 2024/2028.

Celui-ci se déploie selon trois grandes orientations :

- Poursuivre la mise en réseau
- Développer les compétences
- Promouvoir l'inclusion

En conséquence, il est nécessaire de renouveler la convention de partenariat de développement de la lecture publique entre le Département et la commune et ce, pour pouvoir continuer à bénéficier des aides départementales en tant que bibliothèque dite de proximité selon les critères définis du Département.

Les aides sont multiples et à hauteur de 15%

- Le prêt de documents
- L'offre de formation
- Les aides à l'investissement et au fonctionnement

En outre La commune s'engage à respecter les critères suivants :

- Budget d'acquisition d'ouvrages à hauteur minimale de 1,50 euro/habitant
- 14 heures minimales d'ouverture au public et aux scolaires/semaine
- 1 ETP (équivalent temps plein) qualifié/2000 habitants
- Une surface minimale de 0.07m2/habitant
- La gratuité des services proposés

A cet effet, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention, objet de la présente délibération, entre la commune et le Département.

Le maire - Alors, dynamique locale, signature de la convention entre la commune et le département, donc là c'est le renouvellement du schéma de lecture publique. Vous avez eu le document, c'est une procédure que l'on se doit de respecter et aussi de faire pour travailler et avoir toute l'offre qui nous est proposée par les services du département. S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas de contre, pas d'abstention, c'est voté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour à l'unanimité

6-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL « TYPE PARKING » ET DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE VIMY ET L'ASSOCIATION « L'AMICALE LAÏQUE »

La section « Hockey », représentée par l'association « l'Amicale laïque », ne dispose plus, pour la pratique de son sport, de la halle des sports de la commune en raison de travaux à y effectuer.

L'association « l'Amicale laïque » a donc sollicité la municipalité pour obtenir la mise à disposition, à titre gracieux, d'un terrain communal pour y installer un terrain modulable indispensable à la pratique du hockey.

La municipalité propose de mettre à disposition le parking de la halle des sports située rue de la gare ainsi que le local n°4 de l'enceinte Louise de Bettignies (ou les vestiaires de la halle des sports si l'accessibilité est possible).

A noter que ce terrain sera également mis à la disposition des écoles et du service jeunesse, uniquement pour la pratique de ce sport.

La présente convention a pour objectif de réglementer l'accès ainsi que l'utilisation de cet espace et de ses abords par toute personne autorisée.

A cet effet, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention, objet de la présente délibération, entre la commune et l'association « l'Amicale laïque »

Le maire - Le point suivant, convention de mise à disposition d'un terrain communal, je pense qu'on va remettre le sujet ? Je vais passer la parole à M. Loder sur le sujet.

Franck Loder - C'est un terrain pour le hockey, mais le hockey va repousser et passer sur un autre moment, sur un autre conseil, parce qu'il y a un délai pour récupérer le terrain.

Le maire - Le sujet de fond pour votre parfaite information, c'est d'avoir ce qu'on appelle un terrain éphémère par rapport à nos difficultés actuelles de mise à disposition de structure, c'est de profiter de cette structure qui est offerte à notre club. Alors on remet le sujet parce que malheureusement, ça devait être réglé dans les semaines à...

Bernard Vandycke - Avec le club

Le maire - Bien sûr à la demande du club et c'est bien pour ça qu'on veut les aider avec toute les difficultés qu'ont l'ensemble des clubs sportifs à Vimy avec ce problème de salle. Mais malheureusement, le club devait l'avoir d'ici quelques semaines, mais ils se sont fait doubler par une autre commune. Donc la mise à disposition de ce terrain éphémère est retardé au début de printemps.

Franck Loder - C'est ça, au printemps, on verra le lieu le plus propice à accueillir ce terrain.

Le maire - Donc voilà, on reviendra vers vous pour la signature de cette convention avec cette délibération que je vous demande d'ajourner.

Délibération ajournée et reportée à une séance ultérieure.

Le maire - L'ordre du jour étant épuisé, on est dans les questions diverses. Alors, avant toute chose, je voulais porter à votre connaissance, mais je suppose que vous avez suivi sur les réseaux ou dans vos boîtes aux lettres, le projet de réhabilitation du buste d'Abel Bergaigne, un partenariat entre la municipalité et la cote 145. C'est un sujet qu'on travaille depuis des mois voire peut être déjà

quelques années, qui est de réhabiliter cette figure historique, ce scientifique qui honore notre commune qui est né à Vimy et qui a eu deux fois son buste qui fut deux fois détruit. Donc l'objectif, il est tout à fait honorable, de le réhabiliter et de le réinstaller. Alors il s'agit donc de faire appel à une souscription, une souscription pour pouvoir refaire sculpter le buste par rapport aux documents historiques. Et puis bien sûr de refaire mouler le buste et de le réinstaller à Vimy, sur un lieu qu'on vous proposera quand on aura vu l'endroit idéal pour son installation. Ce n'est pas encore le sujet d'aujourd'hui. Le sujet aujourd'hui, c'est qu'on puisse faire rayonner cette information pour aboutir à une souscription suffisante pour le financer. On continue de communiquer sur le sujet.

Mme Louveau, vous aviez un sujet proposé.

Françoise Louveau - Donc c'est simplement une information. Vous allez recevoir dans toutes vos boîtes aux lettres, une information concernant le 25 décembre, donc le jour de Noël. Et nous avons le souhait d'organiser un moment festif et chaleureux. Alors quand ? le jour de Noël. Où ? ici. Et le style ? En fait, c'est à déterminer, on pensait sous forme d'auberge espagnole. Alors comment ? Tout est à inventer, à organiser selon les idées, les savoir-faire, les apports de chacun dans les domaines de la décoration, des recettes de cuisine, des boissons, l'animation, etc. Et donc du coup, on va faire une réunion de préparation jeudi prochain, 21 novembre ici de 15 h à 17 h. Et si je vous en parle aujourd'hui, c'est surtout pour que vous soyez un peu les ambassadeurs, si vous rencontrez des gens qui disent « oh là là pour moi, le Noël, c'est terrible », leur porter l'information, c'est ouvert à tout le monde. C'est vraiment ouvert à tous les Vimynois pour qui ce jour de Noël peut être douloureux parce qu'ils sont seuls. Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions. Donc vous aurez tous ce flyer dans les boîtes aux lettres. N'hésitez pas à en parler.

Le maire – Belle initiative. C'est notre rôle aussi en tant qu'élu aussi de se mobiliser et autant faire se peut, si on peut aider. C'est vrai que ces périodes de fêtes, moi j'adhère à 100 pour 100. Et c'est une très belle idée. On sait ce que c'est l'isolement pendant les fêtes, quand on a la chance d'avoir une famille, des proches, des amis. Nous on se rend tous les ans, avec Annie, à l'Ehpad, le jour de Noël, je peux vous dire que ce n'est pas toujours très gai pour ceux qui n'ont pas leur famille autour d'eux pour venir passer la journée avec eux ou les emmener quand c'est possible. Donc, il faut qu'on soit très attentif. Voilà donc si vous pouvez vous mobiliser, la référente est là.

Détails pratiques, ne partez pas, il y a le PV et l'émargement à signer. Oui, M. Verwaede.

Jean-Marie Verwaede - Merci, M. le maire. Mes chers collègues, une petite chose puisque on est justement dans l'appel à la solidarité, vous savez que le 24 novembre, il y a le marché Noël à Vimy dans la salle des fêtes.

Le maire – C'est complet d'ailleurs, il n'y a plus de place, d'ailleurs.

Jean-Marie Verwaede - C'est une bonne chose. Par contre, c'est vrai que comme la salle des fêtes est louée la veille, l'histoire de récupérer les clés, on les a peu de temps avant l'ouverture. Et c'est vrai que j'aimerais bien que certains de nos collègues puissent venir le matin de bonne heure pour donner un petit coup de main, pour mettre ensemble les tables, ça fera l'occasion de boire un café et puis de passer un bon moment ensemble parce que c'est vrai que pour installer toutes ces tables d'habitude, ça se fait mais le timing est quand même beaucoup plus large. Comme cela doit-être fait sur une ou maximum deux heures, ce serait sympa que tous ensemble, on y va un petit café à la main, un croissant dans l'autre.

Le maire – Donc on se mobilise, quel jour, où et à quelle heure ?

Jean-Marie Verwaede - Alors c'est le dimanche de 24 novembre et normalement on récupère les clés à partir de sept heures. Parce que l'ouverture se fait à 10 h. Et il est important quand même pour mettre l'ensemble de ces tables qu'on donne un coup de main à Vimy Events puisqu'elles ne sont que deux, parce que quand les artisans arrivent, ils veulent que tout soit mis en place. Donc moi, je me proposais d'y aller et puis « plus qu'on est de fous, plus qu'on rit » et je vous invite toutes et tous, bien sûr, merci vous.

Le maire - À vos agendas, à partir de 7 h. Merci. Encore une intervention, Agnès ?

Agnès Levant - Juste pour vous préciser que jeudi soir, nous avons conseil communautaire et je remercie M. le maire d'avoir changé le jour du conseil municipal pour que je puisse y assister. Un conseil communautaire extraordinaire qui va être dédié à la modification

du budget de la CALL liée à la décision de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Lys Romane pour supprimer la dotation de solidarité qui pèse 9 millions d'euros dans le budget de la CALL et donc au prochain conseil municipal nous aurons, nous aussi, des décisions de budget modificatives sur le sujet parce que c'est une somme très conséquente sur le budget de la CALL. Bernard et Julien étaient en réunion sur le sujet. Des sujets pas faciles qui nous attendent dans un contexte de dotations de l'état en baisse probablement.

Le maire – Vous voyez, on se dirige vers une année 2025 compliquée. De toute façon, on voit aussi dans notre environnement, toutes les informations économiques qu'on peut entendre, toute la lourdeur qu'on a sur nos projets et sur une orientation budgétaire et une préparation de budget 2025 qui va être compliquée. Et ça va démarrer par ce sujet-là au prochain conseil municipal on sera obligé de voter, plutôt on vous proposera de voter cet avenant. Et pour ceux qui suivent l'actualité locale, la presse en a fait largement l'écho depuis l'origine du sujet. Voilà donc, il va falloir aussi être clairvoyant et courageux sur le sujet.

Voilà, tout est dit ? On peut clôturer ce conseil municipal. Tout le monde a noté la date du prochain ?

Le prochain, c'est le 10 décembre, donc on se reverra juste avant la trêve des fêtes, le 10 décembre. Pour le reste, vous avez eu le calendrier tout à l'heure. Encore une intervention ?

Evelyne Nachel – Je voulais savoir si je pouvais poser une question ou deux.

Le maire – Oui

Evelyne Nachel - Juste par rapport au message qui passe sur Citykomi et sur le site de la commune. Il y a une nouvelle information sur le Co-Working et je voulais savoir un petit peu le retour sur cet espace de Co-Working et ma deuxième question, il y avait aussi un message sur un job dating pour les contrats civiques et savoir un peu le retour de ce job dating.

Le maire – M. Boulert, vous complétez, on est sur deux sujets d'expérimentation. Le premier sujet, ça a été mon bon de commande dès le départ concernant l'espace Oscar Venturella et l'utilisation du rez-de-chaussée parce qu'évidemment, les services de la commune n'exploitent pas l'intégralité de la surface du bâtiment. L'objectif a été de dire il faut, et on a l'autorisation, bien sûr, de notre propriétaire le bailleur social, de sous exploiter ou de sous louer la partie du rez-de-chaussée. Le premier objectif, il y a l'auto-école qui utilise une partie de cette surface. On a aussi une nutritionniste qui utilise par période ce site. Et deuxième objectif était de créer, d'expérimenter un espace de Co working. Il devait démarrer il y a un an, mais comme tout, le facteur temps c'est long et tout simplement pour un blocage, je veux dire, même pas administratif mais financier pour que les réservations de co working puissent se faire à distance, il nous a fallu quasiment un an pour que les réservations puissent se faire à distance. Il nous a fallu quasiment un an avant d'obtenir les bons outils de la part du trésor en public. Donc voilà. Moi, j'avais dit qu'il faudra faire une évaluation le plus vite possible. Là, c'est un peu court. Je reviendrai vers vous parce que je suis vigilant. Il ne s'agit pas qu'on ait des mètres carrés et qu'ils ne soient pas exploités. Pour l'instant c'est trop tôt. Voilà, j'ai répondu à la question ? Deuxième point, les services civiques. Là c'était une expérimentation également. On a voulu se positionner par rapport à ce qui nous est proposé par les services de l'état. C'est essayer de mettre le pied à l'étrier à des jeunes, on a adhéré, on a eu cette idée de faire ce speed dating mais le résultat objectivement est mitigé. Peut-être que la communication n'a pas été assez large. On a mobilisé quand même pas mal de personnes et on a eu deux retours. Donc c'est quand même plutôt négatif. Il faudra revoir complètement notre copie à ce niveau-là.

Antony Boulert – Si je peux compléter ce que M. le maire explique, on a donc effectivement revu la copie car ce n'était pas satisfaisant d'avoir deux candidats sur cinq postes possibles. On a mis les fiches de poste sur la plateforme du service civique. En plus les communications sont sur nos réseaux Facebook et Citykomi. Il s'avère que la formule qui a été choisie n'est pas forcément adaptée au profit des potentiels candidats, la date, on essaie de faire le mercredi après-midi pour aussi permettre potentiellement à des étudiants qui n'étaient pas forcément en cours de se positionner. Ça n'a pas eu un effet positif. Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a repris contact individuellement avec chaque candidat qui a postulé, soit directement en commune soit via la plateforme service civique, pour leur proposer un rendez-vous individuel par les directeurs de pôles et les chargés de mission qui sont en référence de ces services civiques. On a plutôt inversé la tendance et on s'est plutôt mis à disposition de leur emploi du temps. C'est en cours aujourd'hui je ne parle pas de recrutement, parce que ce n'est pas du recrutement et ils sont très vigilants sur les termes au niveau des référents du service civique. Ce n'est pas du recrutement, mais en tout cas, il y a une rencontre qui est faite avec le futur service

civique et son référent pour pouvoir planifier et organiser son accueil. J'espère pouvoir vous donner plus de précisions au conseil municipal du 10 décembre.

Evelyne Nachel – Je vous remercie pour ces informations mais c'est intéressant d'avoir un retour parce que c'est vrai que l'information circule, je suis peut-être un peu plus vigilante que les jeunes, et la population, mais je pense que c'est bien d'avoir un retour sur ce qui marche ou qui ne marche pas pour faire avancer les choses.

Le maire – On teste, on évalue, je l'ai dit ce sont des expérimentations. Une intervention ? M. Héroguelle

Philippe Héroguelle – M. le maire, pour conclure la soirée, je propose le verre de l'amitié au fond de la salle.

La séance est levée à 21 h 50

La secrétaire de séance,



Françoise LOUVEAU

Le maire,



Christian PRIMONT